

Pour déclarer un chantier merci de suivre les étapes suivantes :

Vous devez procéder à la création d'un compte Déclarant en renseignant le formulaire suivant : <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/front/inscriptiondeclarant.action>

Une fois connecté à votre compte déclarant vous pourrez préparer un dossier de consultation grâce à l'outil Cartographique (Mon espace > Faire une consultation). Nous vous informons que cet outil nécessite l'activation d'Adobe Flash Player. Nous vous invitons à télécharger la dernière version, disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://get.adobe.com/fr/flashplayer/>.

Nous vous invitons à regarder la vidéo explicative en cliquant sur ce lien:

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/communication/manuels-dutilisation---declarants.html>

Une fois que vous avez saisi l'adresse du chantier, vous devez cliquer sur la troisième icône dans "2. Tracer l'emprise de mon chantier"

Vous devez faire un premier clic pour démarrer le polygone puis un clic dans chaque coin de ce dernier. Enfin, lorsque vous arrivez sur le dernier coin, vous devez double-cliquer. Le polygone se ferme et vous pourrez consulter la liste des exploitants et préparer vos dossiers de consultation.

Une fois l'emprise du chantier tracée, cliquez sur le bouton « Préparer mon dossier », du bloc Opération.

Une fenêtre va s'afficher et vous pourrez sélectionner le type de dossier de consultation à créer : DT, DICT, DT/DICT conjointe ou ATU.

Nous vous informons que le Responsable de projet doit faire une DT, il obtiendra un numéro de consultation, il doit ensuite communiquer ce numéro à l'Exécutant des travaux qui devra remplir la DICT. Si le Responsable du projet est le même que l'Exécutant des travaux, il pourra alors remplir une DT/DICT conjointe.

Vous obtiendrez suite à cette opération un dossier de consultation, attestant de votre venue sur le téléservice et de votre manipulation avec le numéro de consultation attribué. De plus, le numéro affaire est une référence de chantier interne à vos services, elle est facultative. Pour récupérer ce dossier, vous devez cliquer sur le lien présent dans le courriel qui vous a été envoyé afin de télécharger les fichiers. Ces dossiers sont zippés, si vous ne possédez pas déjà un logiciel vous permettant de les dézipper merci de télécharger un logiciel tel que Win Zip ou Quick Zip.

Le dossier à télécharger contient plusieurs fichiers :

- un PDF résumé
- un PDF plan d'emprise du chantier
- des PDF CERFA pré-remplis
- un ZIP description (dossier zippé contenant 2 fichiers. XML). Ces dossiers zippés s'ouvrent avec les logiciels suivants, Win Zip ou Quick Zip.

Vous devez signer ces formulaires et les envoyer (depuis votre boîte mail) aux exploitants de réseaux selon le mode d'envoi qui vous convient (mail, fax, courrier). **Vous pouvez retrouver les coordonnées complètes fournies par les exploitants dans le fichier Résumé de votre dossier de consultation.**

Si vous procédez à un envoi de manière dématérialisée, (depuis votre boîte mail) il vous faudra transmettre :

- le cerfa de la déclaration complétée avec les données de l'exploitant concerné par l'envoi (si le destinataire est Orange, il s'agit du Cerfa d'Orange,)
- le pdf contenant l'emprise du chantier.
- 1 unique fichier xml, décompressé, dénommé "[numeroConsultation]_description"

Si vous envoyez vos demandes par courriel sans ajouter le fichier XML en PJ, votre demande sera rejetée par certains exploitants.

Les exploitants vous transmettront en retour le plan de leurs réseaux.

Pour vous aider dans vos démarches de déclarant, des outils sont disponibles en suivant le lien <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/communication/manuels-dutilisation---declarants.html>.